

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS**  
**chargée d'examiner l'objet suivant :**  
**Pétition en faveur de Hadi Nessari**

**1. PREAMBULE**

La Commission thématique des pétitions était composée de Mme Aline Dupontet, et de MM. Pierre Guignard, Olivier Epars, Philippe Germain, Hans-Rudolph Kappeler, Daniel Trolliet, Filip Uffer, Jean-François Cachin (qui remplace Daniel Ruch). Elle a siégé en date du 10 mars 2016 sous la présidence de Mme Véronique Hurni. MM Daniel Ruch, Pierre-André Pernoud, Serge Melly étaient excusés.

M. Cédric Aeschlimann, Secrétaire de la commission, est remercié pour les notes de séance.

**2. PERSONNES ENTENDUES**

Pétitionnaires : Mmes Flavie Bettex, Morgane Ischer, MM Hadi Nessari, George Delyanidis-Veillon, Hussein Aminfar.

Représentants de l'Etat : DECS/SPOP (Service de la population), M. Stève Maucci, chef du SPOP.

**3. DESCRIPTION DE LA PETITION**

La pétition demande aux autorités cantonales et fédérales que M. Nessari reçoive un permis de séjour de longue durée. Il est à l'aide d'urgence depuis 4 ans.

**4. AUDITION DES PETITIONNAIRES**

M. Nessari fait d'emblée une très bonne impression à la commission. Il démontre une réelle volonté de s'intégrer. Il explique que le dépôt d'une pétition représente pour lui la dernière solution pour rester.

Arrivé à l'âge de 23 ans en Suisse en 2006, il est entré par le centre d'enregistrement de Bâle. En 2007, il a commencé les cours de français de l'EVAM et passé les niveaux jusqu'à l'obtention du diplôme de l'Alliance française. En 2008, il a commencé les cours de la Croix-Rouge pour devenir aide-soignant. Il a été transféré à Yverdon où il a passé 4 ans. Il y a suivi sa formation, tout en étant également bénévole aux Jardins du cœur. Il y a passé de bons moments de sa vie et dans ce cadre, ne pas avoir de papiers n'était pas important. Il a ensuite commencé une formation de soins infirmiers auprès de la Haute école de la santé du canton de Vaud (HESAV) en 2009. Suite à des réponses négatives concernant ses demandes d'asile, il est devenu sans papier, à l'aide d'urgence. Le directeur de l'école a néanmoins accepté qu'il continue sa formation. Cette situation n'était pas facile, et il a continué jusqu'en 2013. Il a prouvé pendant ces années qu'il pouvait suivre une formation et être actif dans différentes associations, en tant qu'interprète pour des étudiants, pour des requérants d'asile, auprès de l'EVAM, dans le domaine médical ou chez des avocats. Il a été actif au niveau associatif car il ne pouvait pas travailler sans papiers. Il a par ailleurs trouvé de nombreuses possibilités d'emploi, avec des directeurs d'établissements qui souhaitaient l'engager. Mais sans papiers, il ne pouvait pas être embauché dans le domaine de la santé. Ces employeurs ne pouvaient pas attendre qu'il soit régularisé, car le besoin est immédiat, parfois dans un délai de deux semaines. Il a effectué d'autres activités pour ne pas être démoralisé, même si cette situation lui pèse depuis 10 ans. Au niveau psychologique, du

vécu et de son parcours de vie, cette situation n'est pas facile à supporter. Malgré tout, il a pu constituer un réseau social sur lequel il peut compter lorsqu'il a besoin de parler. Il sollicite la commission pour que son dossier soit révisé, afin de retrouver l'espoir et prouver qu'il peut être utile pour la société et pour son canton de Vaud. Durant ces années, il n'a jamais bénéficié de l'aide sociale. Il a vécu de l'aide d'urgence de l'EVAM pendant ses années de formation. Il a effectué ses stages pour acquérir des expériences, sans se soucier de ses revenus. Il a toujours pensé qu'une solution viendrait ensuite. Après toutes ces années, il se sent suspendu, sans identité, ni vraiment iranien, ni vraiment suisse. Les premières questions qui lui viennent à l'esprit sont de se demander pourquoi il est dans cette situation, comment il peut l'améliorer et jusqu'à quand cela va durer. Il souhaite faire le premier pas, entrer dans la société, travailler et se sentir intégré. Il a beaucoup perdu, de son école, de ses amis qui travaillent, de sa famille en Iran. Il se sent intégré dans la société, même si les lois le laissent en marge. Il veut dépasser cette situation.

Avant de faire une demande de permis B, M. Nessarri veut trouver quelqu'un qui lui rédige une promesse d'engagement dans le domaine de la santé. Mais le problème est qu'il faut un permis pour aller travailler dans le domaine de la santé. Il craint une réponse négative faute de promesse d'embauche. Si cela peut aboutir à une issue positive, il est prêt à faire la démarche.

Un autre pétitionnaire qui travaille comme indépendant dans le domaine de l'alimentation ne peut l'engager sans permis car il est obligé de respecter la loi. Il pourrait l'engager du jour au lendemain en cas de régularisation et lui a écrit une promesse d'engagement.

Concernant la raison pour laquelle il n'avait pas travaillé. Il a répondu qu'il avait utilisé cette période pour se former, il a suivi l'école de soins infirmiers qu'il a pratiquement terminée. Il a indiqué avoir une promesse d'embauche comme aide-soignant, et même dans le domaine hospitalier en cas d'obtention de son diplôme.

Il explique encore que dans la loi sur la formation des infirmiers, si l'on échoue deux fois, quelle que soit l'année en cours, il faut arrêter la formation pendant 4 ans. Il souhaiterait si possible rester en médecine généraliste ou en pédiatrie. Il n'a pas déposé de recours contre l'école car il a été soutenu par son doyen. Au vu de son bagage, il pourrait déjà trouver du travail comme aide-soignant, notamment dans des CMS qui sont prêts à l'engager. Son projet est de commencer par un emploi et de terminer son diplôme d'infirmier. Il ne voit pas de difficulté à ce niveau.

Il valait mieux pour lui qu'il soit éduqué par rapport aux valeurs qu'il souhaitait transmettre à sa future famille en restant en Suisse. Il a donc souhaité acquérir une formation et de l'expérience en étant jeune. Il ne se fait pas de souci pour exercer un emploi à l'avenir.

Son vécu en Iran jusqu'à l'âge de 21 ans, où il s'est retrouvé exclu de tout, lui pèse aussi. Il est devenu asthmatique en Suisse. Il ne prend pas de médicaments mais est suivi par un psychologue.

## **5. AUDITION DES REPRESENTANTS DE L'ETAT**

Le représentant du SPOP indique que la personne pourrait faire une demande pour l'application de l'art 14 al. 2 Lasi afin d'obtenir un permis B pour cas de rigueur et que la pétition pourrait appuyer la démarche si le Grand Conseil donnait un signal fort.

Il indique qu'il n'y a pas d'accord de réadmission avec l'Iran. Si M. Nessarri ne veut pas rentrer, il n'est pas possible de le renvoyer de force. Il ne pourra pas non plus être mis en détention administrative car il n'y a pas de possibilité de le renvoyer à court terme.

## **6. DELIBERATIONS**

Les commissaires sceptiques pensent que le moyen de la pétition devrait être utilisé uniquement en dernier recours. Accepter cette pétition pourrait créer un précédent.

Il est relevé qu'il a choisi la voie de se former parce qu'une bourse lui a été octroyée. C'est aussi une question d'âge car à 23 ans, il était en pleine capacité pour apprendre et se former. L'Etat a financé sa formation. Il a utilisé ce temps pour avancer et c'est une bonne chose. Il a envie de former une famille ici et aura tôt fait de redonner plus à la Suisse que ce qu'elle lui a donné.

Pour des raisons tenant à la protection de la personnalité de M. Nessari, la commission demandera le huis-clos lors des débats au Grand Conseil sur cette pétition.

## **7. VOTE**

Prise en considération de la pétition

*Par 7 voix, pour, une contre et une abstention, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération cette pétition et de la renvoyer au Conseil d'Etat.*

La Tour-de-Peilz, le 26 avril 2016

Le rapporteur :  
(Signé) Olivier Epars